

Mot du préfet

Depuis mardi 19 mai, les premiers allègements des mesures de freinage ont permis d'enclencher une dynamique vers un retour à une vie plus normale. Pour autant, la vigilance doit rester de mise et le week-end de Pentecôte ne peut pas faire exception.

Des contrôles seront ainsi opérés dans les commerces, aux terrasses des bars et des restaurants pour s'assurer du respect des protocoles en vigueur et rappeler à chacun la nécessité de continuer à se protéger et à protéger les autres.

Ce week-end est aussi marqué par une nouvelle accélération de la campagne de vaccination puisque désormais 1 500 créneaux supplémentaires sont répartis chaque jour sur l'ensemble des centres du département. J'encourage chacun à prendre rendez-vous dès que possible selon les dispositions propres à sa situation, et notamment les personnels qui tiendront les bureaux de vote lors des élections des 20 et 27 juin.

Si la situation sanitaire s'améliore, elle reste fragile. Le respect des gestes barrières et la vaccination restent bien à ce jour les seuls moyens pour sortir du tunnel. Si nous réussissons ensemble cette première étape de l'allègement des mesures de freinage, alors nous pourrions envisager les prochains rendez-vous des 9 et 30 juin avec sérénité. L'été approche, il se prépare aujourd'hui.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE



INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 21 MAI 2021

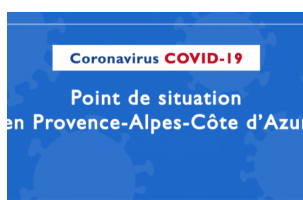
	S13 29/03 04/04	S14 05/04 11/04	S15 12/04 16/04	S16 19/04 25/04	S17 26/04 02/05	S18 03/05 10/05	S19 10/05 16/05	S20 17/05
Nombre de tests réalisés	61714	44325	39589	35703	34290	38001	34425	ND *
Nombre de tests positifs	4997	3875	3601	3130	2104	1511	855	ND*
Taux de positivité	8,10 %	8,70 %	9,10 %	8,80 %	6,10 %	4,00 %	3,00 %	1,90 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	464	361	335	291	196	142	96	73*

*ND : données non consolidées

➤ INDICATEURS SANITAIRES

- **Nb de décès** en établissement de santé : **1445**
- File active des patients **hospitalisés en unité conventionnelle** : **88**
- File active des patients **hospitalisés en réanimation** : **55**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **775** dont **75** en cours d'investigation.



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse#>



LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR



Au 19 mai au soir,

356 147 personnes ont reçu la 1^{re} injection

177 087 personnes ont reçu la 2^e injection soit au total

533 234 injections ont été réalisées.

LA VACCINATION DÉDIÉE AUX PERSONNELS DES BUREAUX DE VOTE

En vue des prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, des places sont réservées pour les personnels qui tiendront les bureaux de vote dans les centres de vaccination de **Brignoles, Draguignan et Fréjus samedi 22 et dimanche 23 mai**.

En semaine, c'est le centre de **Six-Fours**, ouvert depuis le lundi 10 mai qui est dédié à tous les assesseurs. Jusqu'à présent, peu d'entre eux ont fait la démarche, malgré tous les créneaux réservés, au risque de ne pas pouvoir être vaccinés dans les temps.

Pour rappel, les personnels des bureaux de vote doivent être munis d'un lien et d'un mot de passe, qui ont été transmis aux maires par un message mail de la préfecture, afin de s'inscrire sur le site www.doctolib.fr. Outre la carte vitale et une pièce d'identité, les bénéficiaires de la vaccination devront présenter au centre dans lequel le rendez-vous a été pris l'attestation signée par le maire de la commune.

LES CENTRES DE VACCINATION OUVERTS LES 22, 23 ET 24 MAI

20 centres de vaccination seront ouverts durant ce week-end de Pentecôte sur l'ensemble du département du Var.

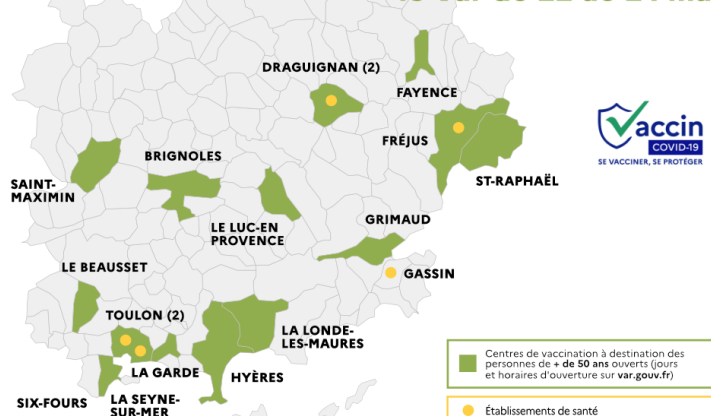
1500 rendez-vous supplémentaires sont répartis chaque jour sur l'ensemble des centres de vaccination du Var pour permettre à toute la population majeure de s'inscrire sur ces nouveaux créneaux selon les dispositions suivantes :

- > Les personnes de plus 50 ans peuvent s'inscrire sur le site doctolib à la date qui leur convient ;
- > Les personnes de plus de 18 ans avec comorbidités peuvent s'inscrire sur le site doctolib à la date qui leur convient en présentant une déclaration sur l'honneur lors de la vaccination ;
- > Les personnes de plus de 18 ans sans comorbidités peuvent s'inscrire sur les créneaux disponibles le jour-même jusqu'à deux heures avant le rendez-vous ou sur les créneaux libres du lendemain.

Dès lundi 24 mai, la vaccination sera étendue à toutes les personnes exerçant une profession prioritaire, sans restriction d'âge. La liste complète de ces professions est accessible en cliquant [ICI](#)

Dès lundi 31 mai, la vaccination sera étendue à toutes les personnes de 18 ans et plus.

Les centres de vaccination ouverts dans le Var du 22 au 24 mai



15 centres de vaccination dédiés aux personnes de plus de 18 ans :

Ville	Adresse	Mai		
		22	23	24
Brignoles <small>Priorité aux assesseurs</small>	Centre de tir à l'arc- 90 chemin des Archers	✓	✓	✓
Draguignan x2 <small>Priorité aux assesseurs</small>	Complexe St-Exupéry - Gymnase Coubertin- Place de la Paix	✓ <small>le matin uniquement</small>	✓ <small>le matin uniquement</small>	✗
Fréjus <small>Priorité aux assesseurs</small>	Base nature espace Caquot - 1196 boulevard de la Mer	✓	✓ <small>le matin uniquement</small>	✓
Grimaud	Complexe sportif des Blaquières - RD 61	✓	✓	✓
Hyères	Forum du casino- 3 avenue Ambroise Thomas	✓	✗	✗
La Garde	Salle Justin MUSSOU - 1131 avenue Baptistin Autran	✓	✓	✓
La Londe-les Maures	Salle Yann Piat	✗	✗	✓
La Seyne-sur-Mer	ESAJ- Avenue Yitzhak Rabin	✓	✗	✗
Le Beausset	Complexe sportif - Rue Marcelle Drutel	✗	✗	✓
Le Luc-en Provence	Espace culturel Jean-Louis Dieux- Rue Pierre Gaudin	✗	✗	✓
Saint-Maximin	Salle des Fêtes- Place de Lattre de Tassigny	✓	✓	✓
Saint-Raphaël	Espace nature- 1196 boulevard de la mer-FRÉJUS	✓	✓ <small>le matin uniquement</small>	✓
Toulon Zénith	Zénith - Boulevard Commandant Nicolas	✓	✓	✓
Toulon Port Marchand	Gymnase du port marchand - rue Robert Schuman	✓	✓	✓

5 centres hospitaliers

Centres hospitaliers	22	23	24
HIA Ste Anne	✓	✓	✓
CHITS Ste Musse	✗	✗	✓
CH Fréjus	✓	✓	✓
CH Gassin	✓	✓	✓
Clinique Cap d'Or	✓	✗	✓

Ouverture des commerces le dimanche 23 mai



Par arrêté préfectoral, l'ouverture des magasins est autorisée le dimanche 23 mai 2021, dans le strict respect du protocole sanitaire renforcé pour les commerces, notamment la jauge de 8 m² par client. Des consultations sont en cours pour le dernier week-end de mai et ceux de juin.

Les mesures du protocole renforcé pour les commerces en cliquant [ICI](#)

Cette ouverture dominicale répond à la nécessité de mieux réguler les flux dans un contexte sanitaire qui reste fragile, mais également de permettre de compenser les baisses d'activité et du chiffre d'affaires subies en raison de la fermeture des établissements depuis le 20 mars dernier.

Protocoles sanitaires dans les entreprises


Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 a été actualisé le 18 mai 2021.

Ce protocole précise notamment les règles applicables aux entreprises dans le cadre de la campagne de vaccination en cours ainsi que pour la reprise d'activité des secteurs fermés jusqu'alors.

Protocole sur le site du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

Pour compléter cette information, des fiches conseils métiers et guides pratiques pour les salariés et les employeurs sont à retrouver en cliquant **ICI**

Les autres protocoles disponibles :

 **Commerces** : ➡ **Protocole** sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance

 **Marchés couverts et ouverts** : ➡ **Protocole** sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance

 **Hôtellerie, cafés, restaurations** : ➡ **Protocole** sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance

RAPPEL TERRASSES :

Définition : La terrasse s'entend comme tout espace situé en extérieur et à l'air libre, patios inclus. Elle ne peut être à la fois close et couverte, ni située à l'intérieur d'un centre commercial. Les terrasses doivent rester ouvertes avec la possibilité d'une paroi latérale ou d'un toit.

➡ **Les consommations en terrasse sont OBLIGATOIREMENT assises** autour de tables de 6 personnes maximum. Aucune consommation debout au comptoir n'est autorisée. Des contrôles seront mis en place ce week-end pour vérifier le respect de ces mesures.

➡ **La vente à emporter ne doit pas donner lieu, en dehors des terrasses aménagées :**
- à des regroupements de plus de 10 personnes sur la voie publique ;
- à la consommation d'alcool sur la voie publique (Interdite par arrêté du 18 mai).

➡ Pour les petites terrasses de moins de 10 tables, une séparation bien identifiée visant à prévenir les projections entre les tables, au moyen par exemple d'une paroi, d'un panneau, d'un paravent, d'une jardinière, à hauteur de la personne assise doit être mise en place.

➡ **Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement à l'intérieur ou en terrasse.**

 **Traiteurs de l'événementiel** ➡ **Protocole**

: https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole_sanitaire_renforce_traiteurs_evenementiel.pdf

Retrouvez les protocoles sur le sport, les bibliothèques, la culture, les réunions électorales sur le site www.var.gouv.fr

